

Les projets de résolutions suivants sont soumis au Conseil de l'Ordre :

1. Est d'abord soumise au vote la résolution suivante :

Le Conseil de l'Ordre, réuni le 1^{er} février 2022, est favorable aux trois propositions de modifications de l'article 184 du décret du 27 novembre 1991 retenues par le rapport du groupe de travail de la Commission des règles et usages du CNB, consistant :

- *à introduire une peine accessoire de formation obligatoire en déontologie ;*
- *à permettre à la juridiction disciplinaire de fixer les modalités de publicité des sanctions prononcées ;*
- *à permettre à la juridiction disciplinaire d'ajourner le prononcé de la sanction en enjoignant à l'avocat poursuivi de cesser le comportement jugé fautif dans un délai n'excédant pas quatre mois.*

Vote

Etant précisé que Monsieur le Bâtonnier Olivier COUSI et Madame Charlotte BUTRUILLE CARDEW, absents et n'ayant pas donné de procuration ne prennent pas part au vote.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 40

M. le bâtonnier Frédéric SICARD
Mme le bâtonnier Marie-Aimée PEYRON
M. le vice-bâtonnier Basile ADER
Mme Nathalie GANIER-RAYMOND
M. Thierry SCHOEN
M. Thierry GONTARD
M. Olivier LAUDE
M. J.-Frédéric NAQUET
Mme Solange DOUMIC
Mme Laure TRIC
Mme Katia MERTEN LENTZ
M. Stéphane FERTIER
M. Emmanuel ESCARD DE ROMANOVSKY
Mme Delphine BOESEL
M. Thierry ABALLEA
M. Arthur DETHOMAS
Mme Céline LASEK
M. Alexis WERL
Mme Marie-Hélène FABIANI
Mme Delphine JAAFAR
Mme Elise ARFI
Mme Sophie ANDRIEU
Mme Charlotte HILDEBRAND
M. Thomas CHARAT
M. Georges SAUVEUR
M. Renaud SEMERDJIAN
Mme Sandy MOCKEL
Mme Caroline de PUYSEGUR

Mme Julie BARIANI
M. Barthélemy LEMIALE
Mme Clarisse SURIN
M. Yassine YAKOUTI
M. Matthieu HY
Mme Carole PAINBLANC
Mme Elodie LEFEBVRE
M. Julien BROCHOT
Mme Laëtitia MARCHAND
Mme Chloé BELLOY
M. Gabriel DI CHIARA
M. Guillaume MARTINE

A l'unanimité des votants, le Conseil adopte cette résolution.

Est soumise ensuite au vote la résolution suivante :

Le Conseil de l'Ordre, réuni le 1^{er} février 2022, est favorable à l'introduction d'une nouvelle sanction disciplinaire aux fins d'interdiction temporaire, pour l'avocat condamné disciplinairement, et ce quel que soit son mode d'exercice, de conclure un nouveau contrat de collaboration ou un nouveau contrat de stage avec un élève avocat, et d'encadrer un nouveau collaborateur ou un nouvel élève avocat, pour une durée maximale de 3 ans, ou en cas de récidive une durée maximale de 5 ans, cette peine pouvant être assortie du sursis.

Vote

Etant précisé que Monsieur le Bâtonnier Olivier COUSI et Madame Charlotte BUTRUILLE CARDEW, absents et n'ayant pas donné de procuration ne prennent pas part au vote.

Abstention : 1

Mme Chloé BELLOY

Pour : 14

Mme le bâtonnier Marie-Aimée PEYRON
Mme Delphine BOESEL
Mme Marie-Hélène FABIANI
Mme Sophie ANDRIEU
M. Thomas CHARAT
Mme Julie BARIANI
M. Yassine YAKOUTI
M. Matthieu HY
Mme Carole PAINBLANC
Mme Elodie LEFEBVRE
M. Julien BROCHOT
Mme Laëtitia MARCHAND
M. Gabriel DI CHIARA
M. Guillaume MARTINE

Contre : 25

M. le bâtonnier Frédéric SICARD
M. le vice-bâtonnier Basile ADER
Mme Nathalie GANIER-RAYMOND
M. Thierry SCHOEN
M. Thierry GONTARD
M. Olivier LAUDE
M. J.-Frédéric NAQUET
Mme Solange DOUMIC
Mme Laure TRIC
Mme Katia MERTEN LENTZ
M. Stéphane FERTIER
M. Emmanuel ESCARD DE ROMANOVSKY
M. Thierry ABALLEA
M. Arthur DETHOMAS
Mme Céline LASEK
M. Alexis WERL
Mme Delphine JAAFAR
Mme Elise ARFI
Mme Charlotte HILDEBRAND
M. Georges SAUVEUR
M. Renaud SEMERDJIAN
Mme Sandy MOCKEL
Mme Caroline de PUYSEGUR
M. Barthélemy LEMIALE
Mme Clarisse SURIN

<p>A l'exception d'une abstention et de 14 voix pour, le Conseil rejette cette résolution.</p>

En conséquence du vote ainsi intervenu, le Conseil donne mandat à ses élus au Conseil national des barreaux de voter en faveur de la résolution proposée en annexe n° 1 du rapport de la Commission des règles et usages à l'assemblée générale du 4 février 2022.

2. Est enfin soumise au vote la résolution suivante :

Le Conseil de l'Ordre, réuni le 1^{er} février 2022, propose que la Commission règles et usages du Conseil national des barreaux engage une réflexion, avec la Commission statut professionnel et la Commission collaboration, sur la création d'une sanction de formation obligatoire et de suivi en matière de management et de prévention des risques psycho-sociaux.

Il donne en conséquence mandat à ses élus au Conseil national des barreaux de porter cette proposition au sein de l'instance nationale.

Vote

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 40

Etant précisé que Monsieur le Bâtonnier Olivier COUSI et Madame Charlotte BUTRUILLE CARDEW, absents et n'ayant pas donné de procuration ne prennent pas part au vote.

M. le bâtonnier Frédéric SICARD
Mme le bâtonnier Marie-Aimée PEYRON
M. le vice-bâtonnier Basile ADER
Mme Nathalie GANIER-RAYMOND
M. Thierry SCHOEN
M. Thierry GONTARD
M. Olivier LAUDE
M. J.-Frédéric NAQUET
Mme Solange DOUMIC
Mme Laure TRIC
Mme Katia MERTEN LENTZ
M. Stéphane FERTIER
M. Emmanuel ESCARD DE ROMANOVSKY
Mme Delphine BOESEL
M. Thierry ABALLEA
M. Arthur DETHOMAS
Mme Céline LASEK
M. Alexis WERL
Mme Marie-Hélène FABIANI
Mme Delphine JAAFAR
Mme Elise ARFI
Mme Sophie ANDRIEU
Mme Charlotte HILDEBRAND
M. Thomas CHARAT
M. Georges SAUVEUR
M. Renaud SEMERDJIAN
Mme Sandy MOCKEL
Mme Caroline de PUYSEGUR
Mme Julie BARIANI
M. Barthélemy LEMIALE
Mme Clarisse SURIN
M. Yassine YAKOUTI
M. Matthieu HY
Mme Carole PAINBLANC
Mme Elodie LEFEBVRE
M. Julien BROCHOT
Mme Laëtitia MARCHAND
Mme Chloé BELLOY
M. Gabriel DI CHIARA
M. Guillaume MARTINE

A l'unanimité des votants, le Conseil adopte cette résolution.